

<http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1290>



# Le livret Personnel de compétences (arrêté du 14 Juin 2010)

- Institution - Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture -



Date de mise en ligne : dimanche 10 octobre 2010

---

Copyright © EPS - académie de Rouen - Tous droits réservés

---

### NOTE AUX PARENTS

« C'est un outil national qui suit l'enfant tout au long de la scolarité. Il est identique pour tous les élèves.

A l'école primaire, le livret personnel de compétences est une partie du livret scolaire. Au collège, comme les bulletins scolaires, il contribue à l'évaluation des élèves.

Le livret est organisé en sept rubriques appelées compétences. Ces sept compétences constituent le socle commun de connaissances et de compétences, c'est-à-dire les savoirs fondamentaux définis par la loi sur l'avenir de l'école ».

- ▶ [L'arrêté du 14 juin 2010](#)
- ▶ [Le livret personnel de compétences](#)
- ▶ [La mise en oeuvre du livret personnel de compétences \(circulaire du 18 Juin 2010\)](#)
- ▶ [Définition du socle commun : Décret du 11 Juillet 2006](#)
- ▶ [Contenu de chaque compétence \(d'après le décret du 11 juillet 2006\)](#)